



Compte rendu du CSAL du 21/04/2026

Déclaration Liminaire

Alors que les services publics sont aujourd'hui au bord du gouffre financier, que ses agents subissent le gel du point d'indice, le rapport OXFAM sorti début 2026 nous laisse quelques éclairages concernant la situation en France.

Les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population.

En 24 minutes en moyenne, un milliardaire gagne l'équivalent du revenu annuel moyen d'un Français, soit 42 438 euros. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé.

Durant ses 2 mandats, le Président n'aura donc réussi qu'à enrichir les plus riches et à appauvrir les services publics et les fonctionnaires.

Les chiffres sont clairs, au 1er janvier 2026, le SMIC a été revalorisé de + 1,18 % pour s'établir à 1823€ brut mensuel. Dans le même temps, le traitement indiciaire minimum de la fonction publique reste figé à l'indice majoré 366 (1 802 € brut).

Seul le versement d'une indemnité différentielle permet à l'État employeur de garantir à ses propres agents un salaire égal au minimum légal!

La GIPA, avait été conçue précisément pour protéger les agents d'un gel prolongé du point d'indice. Elle n'a pas été versée en 2024, ni en 2025. Elle ne le sera pas en 2026, alors qu'elle constituait un filet de sécurité dans une période où elle serait le plus nécessaire.

Ajoutons que la crise internationale que nous vivons fait à nouveau flamber le prix des carburants et initie une nouvelle vague inflationniste.

C'est d'ailleurs à ce titre que nous réitérons notre demande de souplesse concernant l'octroi de jours de télétravail supplémentaires aux agents qui le souhaitent.

Votre acceptation d'assouplir la foire aux questions en cette période ne semble pas en effet avoir fait l'objet d'une communication aux chefs de service.

Rappelons également que depuis le 1er mars 2025, les trois premiers mois de congé maladie ordinaire ne sont plus indemnisés qu'à 90 % du traitement contre 100 % auparavant et que bien sûr le jour de carence demeure.

Si l'on devait résumer la situation dans la fonction publique d'État comme à la DGFIP : moins de personnels, salaires gelés, charges en hausse et restructurations à gogo !

Pour exemple, sous prétexte que l'encaissement par chèque connaît une baisse régulière, la DG a décidé unilatéralement leur quasi-suppression pour septembre 2027.

Pourtant en 2025 le nombre de chèques encaissés à la DGFIP s'élève à plus de 33 millions, et plus de 300 000 pour notre département. Tout sauf quelque chose de négligeable et notamment pour les agents des SGC et du service DFT qui seront les premiers touchés!

Selon la DG, de nombreuses actions ont déjà été engagées au niveau national. Pourtant elles semblent se résumer à des incantations style « le chèque c'est pas bien » et des préconisations souvent éloignées de la réalité du terrain.

Pour beaucoup de régies, les moyens alternatifs de paiement ont déjà été mis en place. Pourtant les usagers, souvent par obligation et pour empêcher des rejets de prélèvements coûteux, continuent de privilégier le chèque. Mais les éléments de langage sont prêts et l'objectif affiché de réduire en 1 an, 75 % des chèques est tout simplement délirant.

La fin du chèque, non préparée et sans solution de repli facile prévue, touchera comme toujours en priorité les publics fragiles et éloignés du numérique: encore un clou dans le cercueil du service public !

En 2026, la DGFIP se lance également dans la facturation électronique qui va concerner plus de 10 millions d'assujettis. Encore une réforme d'ampleur qui se fait dans un contexte de baisse des effectifs alors que de nombreux agents seront sollicités au circuit d'assistance.

Bien des questions techniques restent également à ce jour sans réelles réponses de la part de la DG qui s'emploie à essayer de déminer le terrain.

La fiabilité du fichier des professionnels étant essentielle pour alimenter l'annuaire central des entreprises, de nouvelles consignes sont censées être données aux SIE afin d'harmoniser les pratiques qui apparaissent diverses.

M le Directeur, avez-vous quantifié cette hausse de charge qui impactera nécessairement les agents des SIE ?

Nous avons également une pensée pour nos collègues qui assurent la campagne d'Impôt sur le Revenu.

Lors de la dernière campagne, 72 % des directions ont fait remonter des problèmes d'effectif, 84 % ont eu du mal à mobiliser des agents sur l'accueil téléphonique.

Pour la direction générale la réception physique n'a pas le vent en poupe, elle est néanmoins toujours essentielle en cette période, en particulier pour les publics précaires.

Le bilan que tire l'administration de la campagne déclarative 2025, c'est moins d'accueil dans les services locaux et plus dans des tiers lieux. Évidemment, puisque les implantations des services DGFIP de pleine compétence ont été drastiquement diminuées à la suite du Nouveau réseau de proximité (NRP) mis en place depuis 2019. Ce sont 2266 trésoreries qui ont été supprimées et de nombreux services fusionnés alors que le maillage territorial assurait une égalité d'accès à tous et toutes.

La nouvelle communication de la DG fait même apparaître 20 996 accueils de proximité mais qui sont essentiellement des buralistes (où seul le paiement est possible) et les accueils France Service (où un agent ayant accès au dossier est rarement présent)!

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL, les PCE jouaient un rôle crucial entre les services de gestion et de contrôle et les agents pouvaient avoir des tâches variées.

La réforme présentée marque le début d'une taylorisation des tâches du contrôle fiscal et notamment au sein du nouveau Pôle de Programmation.

Les documents de travail présentés sont très descriptifs et ne mettent pas en avant les bénéfices à venir pour les agents et les missions. Peut-être tout simplement de nouvelles suppressions d'emplois ?

La question de l'avenir des PCRP reste également posée et le sujet de la poly-compétence dans ce service se heurte aux exigences de technicité.

De plus l'abreuvement de liste data-mining établies par l'IA et le croisement de fichiers ne fait pas toujours la preuve de son efficacité.

Sur ce sujet, la communication triomphante de la DG peut également s'avérer trompeuse. Le 7 avril dernier, le Ministre des Finances a avancé un chiffre record de 17,1 milliards d'euros de droits et pénalité notifiés. Problème, ce chiffre ne correspond pas aux sommes recouvrées qui sont restées stables à 11,4 milliards d'euros.

Fin 2025, la Cour des Comptes avait même calculé que les résultats des contrôles fiscaux n'avait progressé que de 8 % depuis 2015.

Concernant nos collègues impactés par cette restructuration, nous demandons à ce que chacun obtienne satisfaction dans l'expression de leurs vœux et qu'ils en soient informés au plus vite.

Pour conclure, nous sommes encore surpris que l'on découvre le jour de leur arrivée prévue, que des B stagiaires ne rejoignent finalement pas nos services. Pouvez-vous nous faire un point concernant leur installation en date du 13 avril ainsi que sur l'arrivée des cadres A stagiaires ?

Nous avons également appris que les 5 emplois de A prévus au PNSR seront finalement gelés alors que leur arrivée est discutée et préparée depuis de nombreux mois. Tous ces dysfonctionnements sont aujourd'hui révélateurs de la situation de notre administration qui pilote de plus en plus à vue sans se soucier des conséquences sur ses agents.

Les élus CGT Finances Publiques 64

Le ministre des comptes publics, David Amiel, a récemment reconnu que « *le tassement des grilles désespère certains agents qui ne voient plus de progression salariale* ».

Dans sa déclaration liminaire, la CGT Finances Publiques 64 a donc une nouvelle fois rappelé le peu de reconnaissance et de considération accordées par nos dirigeants aux agents de la fonction publique, et de la DGFIP en particulier.

En effet, les agents de la DGFIP voient depuis trop longtemps l'évolution de leurs rémunérations en berne (stagnation du point d'indice, suppression de la GIPA,...) et sont confrontés à une forte perte de leur pouvoir d'achat, notamment en cette période de crise sur les carburants.

Sur ce premier point, le Directeur a indiqué que les différents éléments soulevés seraient remontés à la Direction Générale et qu'il acceptait, au niveau départemental, d'assouplir les règles d'octroi du télétravail aux agents qui en feraient la demande et si l'organisation du service le permettait.

Un message a été adressé en ce sens aux chefs de services, afin que les collègues puissent réduire leurs déplacements domicile-travail en bénéficiant de jours de télétravail supplémentaires.

Le Directeur a de plus confirmé que cette règle serait une réponse pérenne à la crise.

Des discussions pour des solutions partagées pourraient être également engagées si la crise venait à perdurer.

Les représentants du personnel ont demandé qu'un message soit publié sur Ulysse pour information en direction de l'ensemble des agents de la DDFIP 64.

Le Directeur s'est ensuite exprimé sur un sujet que la CGT Finances Publiques 64 a souhaité voir figurer à l'ordre du jour de ce CSAL : **la disparition programmée du chèque à la DGFIP.**

Depuis maintenant de nombreux mois, la DG a informé de la fermeture des Centres d'Encaissement à l'horizon de septembre 2027 et donc de la fin du traitement des chèques et des TIP au niveau national.

Les arguments invoqués pour cette suppression sont le manque de sécurité et le coût de gestion de ce mode de paiement. La vétusté du matériel et donc de l'investissement important nécessaire pour prolonger le traitement des chèques au niveau des centres d'encaissement a également été avancé.

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont rappelé que 33 millions de chèques sont traités chaque année à la DGFIP dont environ 300 000 pour le compte du seul département des Pyrénées Atlantiques.

Nous avons appris que la responsable de la division du Conseil aux Collectivités Locales était responsable à la DDFIP 64 du projet de la suppression du chèque et de la promotion des modes de paiements alternatifs.

La feuille de route semble clairement irréalisable : faire baisser de 75 % en une année le nombre de chèques encaissés !

En effet, les modes de paiement dit modernes (PAYFIP, prélèvements, virements bancaires,...) sont déjà souvent bien en place depuis de nombreuses années et largement utilisés.

Les usagers qui n'y adhèrent pas, en grande majorité ne le peuvent donc pas ou ne le souhaitent tout simplement pas.

La baisse du nombre de chèques est une tendance mais son utilisation encore massive répond plus à un besoin qu'à un manque d'alternatives !

Les élus CGT Finances Publiques 64 condamnent donc cette mesure qui risque de pénaliser les publics les plus fragiles et qui va reporter une charge de travail considérable sur les SGC et les services DFT sans moyens supplémentaires annoncés.

Le Directeur a indiqué souhaiter fonctionner par étapes et faire un compte-rendu en CSAL de la démarche engagée afin de pouvoir quantifier et organiser la charge de travail à venir.

La facturation électronique va également fortement mobiliser les services de la DGFIP.

La CGT Finances Publiques 64 a alerté la direction sur le travail de fiabilisation du fichier des professionnels qui sera demandé aux Services des Impôts des Entreprises afin d'alimenter l'annuaire central des entreprises et d'harmoniser les pratiques.

Le Directeur a reconnu que cette fiabilisation des fichiers, si elle était indispensable pour la qualité des traitements, induirait une hausse de la charge de travail mais pour le moment difficile à évaluer.

En cette période de campagne déclarative, la CGT Finances Publiques 64 a de nouveau souligné les conséquences néfastes du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) avec ses fermetures de services de pleines compétences.

Ainsi lorsque la DG présente sa carte des 20 000 points d'accueil, elle fait surtout la promotion des 18 000 bars PMU qui prennent seulement en charge certains paiements !

L'accueil physique de pleine compétence reste pour la CGT Finances Publiques un élément essentiel du service public, notamment au bénéfice des usagers en difficulté. Les structures France Services par une journée de formation, même si elle permet semble bien insuffisante.

Concernant le gel des 5 emplois de A au PNSR, la Direction n'en a eu connaissance que très récemment.

La Centrale a justifié cette décision par un niveau d'activité insuffisant, le Directeur indiquant que les différentes directions ne sollicitaient pas suffisamment le PNSR de Pau.

Ce gel d'emplois reste toutefois préoccupant avec le transfert des taxes pétrolières prévu pour 2027 vers ce service.

RÉORGANISATION DES MISSIONS DE PROGRAMMATION , DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE ISSUES DES PCE

Après avoir répondu aux différentes liminaires, le point mis à l'ordre du jour concernant la réorganisation des Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE) a été abordé.

En effet, de la note nationale du 15/05/2025, découle les lignes directrices pour organiser le contrôle fiscal au sein des directions locales.

La mission de programmation sera réalisée par un Pôle Départemental de Programmation (PDP) basé à Pau avec une antenne à Bayonne. La notion de pôle unifié de programmation, consistant à un pilotage commun du PDP et de la BCR sera maintenue.

Concernant la mission contrôle, le contrôle fiscal des PCE est transféré dans les brigades qui se voient renforcées en effectifs alors que le Contrôle sur pièces (CSP) sera réalisé par une pluralité de services, une partie pouvant être à terme exercé en SIE.

Pour la mission expertise, une cellule « sanctuarisée » (mais pour combien de temps?) sera créée au sein de chaque SIE : à Bayonne pour le SIE Pays Basque et à Pau pour le SIE Béarn et Soule.

Concernant les emplois :

→ Transferts PCE vers le Pôle départemental de programmation (PDP) :

La programmation data-mining de la Direction ainsi que la programmation événementiel tant pour la DDFiP que pour la DIRCOFI sera assurée par le Pôle départemental de programmation. Le nombre d'emplois correspondant a été évaluée à 9 ainsi répartis :

- > PCE Pau : -4 A
- > PCE Bayonne : -4A et -1B
- > PDP (Pau) : +4A
- > PDP (Bayonne) : +4A et +1B.

→ Transferts PCE vers les SIE :

Ce bloc expertise regroupe notamment le traitement des demandes de remboursement de crédits d'impôt (TVA, CIR hors expertise du MESRI, CIMA...), le suivi des cessions de commerce d'un certain montant, la gestion des contingents d'achats en franchise de TVA, la gestion des impôts fonciers des établissements industriels relevant de la méthode comptable, la mise en recouvrement de l'impôt sur les sociétés dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration fiscale. Les emplois transférés à cette fin des PCE vers les SIE sont les suivants :

- > PCE Pau : -3 A
- > SIE Béarn Soule (Pau) : +3A
- > PCE Bayonne : -2A et -2B
- > SIE Pays Basque (Bayonne) : +2A et +2B.

→ **Transferts PCE vers la BDV Bayonne-Biarritz :**

Le transfert de la mission de contrôle fiscal externe vers les BDV se traduira par le transfert d'un emploi de cadre A vers la BDV Bayonne – Biarritz.

> PCE Bayonne : -1 A

> BDV Bayonne-Biarritz : +1A.

Pour mémoire, deux emplois de cadre A ont été transférés des PCE vers la DIRCOFI dans le cadre du dossier emplois 2026.

→ **Transferts PCE vers les DIRCOFI :**

Les DIRCOFI auront désormais la complète maîtrise de leur programmation analyse-risque. La programmation de la DDFiP à leur profit se limitera aux seules sources événementielles et recherche. Les emplois transférés correspondent à cette programmation data-mining, la DDFiP conservant les ressources pour effectuer sa propre programmation.

> PCE Pau : -1 A

> PCE Bayonne : -1A

Pour la CGT Finances Publiques 64, l'éclatement des différentes missions du PCE fait craindre un appauvrissement de la qualité du contrôle fiscal et une industrialisation des tâches comme constaté aujourd'hui par exemple au sein des Services de Gestion Comptable.

La justification de cette réforme semble peu évidente et laisse présager de nouvelles suppressions d'emplois à venir !

Cette réorganisation des missions de programmation, de contrôle et d'expertise a toutefois fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la direction.

De nombreux groupes de travail métiers ont été organisés. La division RH et la division du contrôle fiscal sont allés à la rencontre de tous les agents des 2 PCE.

Pour ces raisons, et compte tenu du travail important présenté en instance par M GELIFIER, les élus CGT Finances Publiques 64 se sont abstenus lors du vote concernant cette réorganisation des PCE.

Le directeur a rappelé enfin **que rien ne changeait pour les PCRP** et que la polyvalence dans ce service entre cadres A et B, compte tenu de la technicité des missions, devait rester modérée.

QUESTIONS DIVERSES

En questions diverses, nous sommes revenus sur l'arrivée des stagiaires B en date du 13 avril et la prochaine arrivée des cadres A stagiaires.

1 agent B devant arriver à la Pairie Départementale a finalement préféré rejoindre une autre administration.

Ce poste pourrait cependant ne pas être proposé au mouvement local puisque la vacance de B est passée à 0,3 au 1^{er} janvier 2026 suite aux nouvelles règles du plan emplois...

Pour les cadres A, le nombre d'arrivées dépendra du résultat des demandes vœux sur des postes à compétence nationale.

Nous sommes enfin intervenus pour dénoncer les dysfonctionnements de VIVINTER qui refuse dans certains cas de verser les compléments de salaires pour les agents passés en demi-traitement.

Le directeur s'est montré attentif à ces difficultés et s'est engagé à intervenir pour débloquer au plus vite ces situations qui peuvent être catastrophiques pour nos collègues en arrêt maladie. La pilule GMF imposée à tous les agents risque bien de nous laisser un goût amer !

Les élus CGT Finances Publiques 64

Cécilia ELORGA – Nathalie GARCIA – Anne SEGUIER

Hervé SOUVESTRE – Laurent VALDES – Eric MANRY- Axel ESCOT-SEP (expert) - Thierry JEHAN (expert)